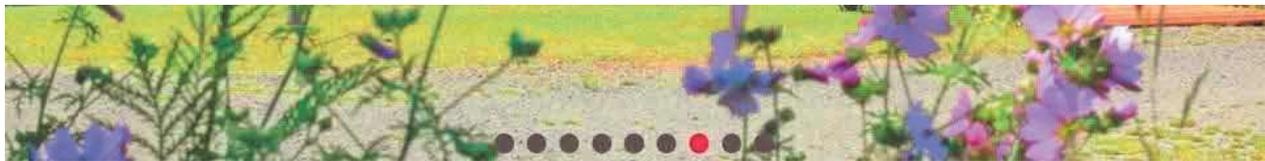


Verneuil d'Avre et d'Iton

## Sud de l'Eure. Deux établissements primés par le premier label de tourisme durable

Center Parcs aux Barils et le Domaine du Centaure à Sylvains-lès-Moulins figurent parmi les six établissements de l'Eure ayant obtenu le label Clef Verte, pour l'environnement.





Situé à Sylvains-lès-Moulins, le Domaine Centaure est une chambre d'hôte écologique et authentique dans une maison ronde en bois ©Le Domaine du Centaure

Par **Hugo Deshors**

Publié le 25 Jan 22 à 6:30

Ils sont seulement deux à être représentés dans **le sud de l'Eure**. Deux établissements touristiques, parmi les 855 au niveau national, à obtenir **le label Clef Verte** cette année.

### **En faveur de l'environnement**

**Un label de tourisme durable international**, développé par **Teragir**, pour l'hébergement touristique et la restauration qui distingue des hébergements et restaurants justifiant d'une gestion environnementale performante, continue et dynamique, et de pratiques responsables.

Deux, donc, dans le sud de l'Eure, puisque figurent parmi les lauréats (six dans l'Eure en tout) : **Center Parcs Bois Francs aux Barils (Eure) et le Domaine du Centaure à Sylvains-lès-Moulins (Eure)**. Le premier, bien connu, est une résidence de tourisme (le premier Center Parcs de France) qui offre 310 hectares de forêt, des sentiers de promenades ombragés, des parcours de golf neuf trous, une piscine ou encore des cottages.

Le second, le **Domaine du Centaure**, est une chambre d'hôte écologique et authentique dans une maison ronde en bois qui tourne avec le soleil. Le cadre apaisant et chaleureux permet de se ressourcer tout en découvrant le

patrimoine, les paysages, la faune et la flore. Depuis 2017, le label Clef Verte récompense son action en faveur de l'environnement.

Mais concrètement, comment fonctionne le label et qui l'attribue ?

« Il s'agit d'un jury constitué de personnes expertes du tourisme et de l'environnement. Leur autorité dans le domaine du tourisme et du développement durable représente un gage de confiance fort pour les établissements engagés dans la démarche de labellisation Clef Verte et pour les touristes responsables ».

Teragir

## Sept thématiques développées

Dans une démarche de développement durable, sept thématiques sont avancées dans le cadre du label : la politique RSE et la formation du personnel, la gestion de la ressource eau, les économies d'énergies, la diminution et le recyclage des déchets, les achats responsables, la sensibilisation de la clientèle et le cadre de vie.

Comme l'explique Teragir, « le tourisme durable doit devenir la nouvelle norme. Les crises climatiques, sanitaires, d'érosion de la biodiversité questionnent des modes de vie que beaucoup considéraient comme acquis. Le secteur touristique qui représente 11% des émissions de gaz à effet de serre en France a entamé lui aussi sa remise en question ».

Suivez l'actualité de vos  
présentes 11% des émi  
l'onglet **Mon actu**

Pour Teragir, « en choisissant de s'engager dans une démarche de développement durable, les bénéfices pour les établissements sont à la fois environnementaux, sociaux et économiques ».

## **Comment être candidat ?**

Le label Clef Verte s'adresse à plusieurs catégories d'établissements : Campings, Hôtels, Auberges de jeunesse, Chambres d'hôtes, Résidences de tourisme, Villages de vacances, Gîte et meublé, Restaurants. Selon les principales étapes d'une candidature : auto-diagnostic, préparation du dossier en ligne, validation de la candidature, réception de la visite d'audit, suivi et accompagnement par l'équipe Clef Verte, jury et recours. Il faut compter une année pour passer par toutes les étapes. Le dépôt de candidature se fait de janvier à avril, puis s'ensuivent un audit et accompagnement par l'équipe Clef Verte de mi-avril à mi-septembre. Le jury de labellisation donne ses résultats mi-décembre. Les critères Politique environnementale, sensibilisation à l'environnement, gestion de l'eau, gestion des déchets, gestion de l'énergie, achats responsables, cadre de vie. Une soixantaine de Critères Impératifs constitue le socle de qualité du label, tandis que les Critères Conseillés (Essentiels ou Optionnels) facilitent l'engagement des établissements dans une démarche d'amélioration continue de leur gestion environnementale et sociale, une des spécificités du label Clef Verte